

## Lettre d'information de Vincent DESCOEUR, député du Cantal



### **Projet de loi de finances pour 2018 : un choc fiscal au détriment des territoires ruraux et de leurs habitants**

L'Assemblée nationale a voté le 24 octobre en première lecture le volet « recettes » du premier budget du quinquennat Macron. Un budget qui n'atteint pas les objectifs de diminution de dépense publique annoncés par le gouvernement malgré le retour de la croissance mais va de surcroît entraîner une hausse de la fiscalité qui va pénaliser les classes moyennes, les retraités, les territoires ruraux et leurs habitants.

Dans le cadre de la discussion de la première partie de ce projet de loi (voir [la vidéo de mon intervention lors de la discussion générale](#)), j'ai déposé de nombreux amendements et suis intervenu à plusieurs reprises pour tenter d'infléchir la position du gouvernement.

[Voir la vidéo >>](#)

### **Hausse sans précédent des taxes sur les carburants**

J'ai dénoncé avec force la hausse annoncée des taxes sur les carburants, +15 ct pour l'essence et +31 ct pour le gasoil à l'horizon 2022 qui, sous couvert de transition énergétique, est en réalité motivée par des raisons budgétaires. Un prélèvement de plus de 14 milliards par an sur les automobilistes qui anéantira les effets de la suppression de la taxe d'habitation et auquel s'ajoutera la hausse de la CSG...

[Voir la vidéo >](#)

### **Réforme du CITE : le gouvernement fait un pas de recul**

Le projet de loi envisageait d'exclure le remplacement des portes et fenêtres et l'acquisition de chaudières à haute performance énergétique utilisant du fioul du bénéfice du Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE). Ce qui aurait été très pénalisant pour les habitants du milieu rural et, par voie de

conséquence, pour l'activité des entreprises du bâtiment. Le gouvernement a entendu nos arguments et décidé de retirer provisoirement cette proposition, qui devrait faire l'objet d'un nouvel examen.

[Voir la vidéo >](#)

## Suppression de la taxe d'habitation

Si elle peut être considérée comme une bonne nouvelle pour ceux qui, demain, n'acquitteront plus cette taxe, j'ai toutefois alerté le gouvernement sur le risque que cette suppression fait peser sur l'autonomie financière de nos communes si les compensations de l'Etat ne sont pas au rendez-vous ou si, comme c'est trop souvent le cas, elles diminuent avec le temps. J'ai par ailleurs dénoncé le caractère injuste de cette mesure qui ne concernera que 80 % des ménages.

[Voir la vidéo >](#)

## Les départements, grands oubliés de ce budget

J'ai rappelé en séance qu'une majorité de départements se trouve en difficulté en raison de la forte progression des dépenses sociales (l'APA notamment dans le Cantal). J'ai regretté que le PLF 2018 n'apporte aucune solution pour le financement de ces dépenses sociales et ne dise pas un mot sur la nécessaire péréquation entre départements riches et départements à faibles ressources. En réponse, le ministre Gérald Darmanin s'est engagé à ce que le sujet soit révoqué avant la fin de l'année.

[Voir la vidéo >](#)

## Baisse des ressources affectées aux chambres de commerce et d'industrie

Je me suis opposé par amendements à la diminution annoncée de 150 millions d'euros des ressources fiscales des Chambres de commerce et d'industrie qui pénalisera particulièrement les CCI territoriales, déjà fortement mises à contribution ces dernières années. L'Assemblée ne nous a que partiellement entendus en proposant d'abonder de 20 millions d'euros le fonds de péréquation et de modernisation des CCI.

[Voir la vidéo >](#)



### Pour le retour des heures supplémentaires défiscalisées

J'ai déposé un amendement pour



### Rétablissement de la demi-part fiscale pour les veufs et veuves

J'ai déposé un amendement visant à

demander le rétablissement des heures supplémentaires défiscalisées. Un dispositif qui avait fait ses preuves et permettait d'améliorer le pouvoir d'achat des salariés. Bien qu'évoqué dans le programme du candidat Macron, cet amendement a été rejeté par la Majorité gouvernementale.

rétablir cette demi-part en faveur des veufs et veuves ayant eu un enfant. En effet, depuis 2014, ces personnes ne peuvent plus bénéficier de ce dispositif lorsque leurs enfants ont quitté le foyer familial.



Permanence parlementaire  
24, rue Paul Doumer  
15000 AURILLAC  
Tél. : 04 71 47 41 87  
Mail : [contact@descoeur.com](mailto:contact@descoeur.com)



Se désinscrire de la lettre d'information

© 2017 Vincent Descoeur